

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Effectif du conseil communautaire : 125 membres

Membres en exercice : 125

Quorum exigé : 63

Membres présents : 74

Pouvoirs : 13

Membres votants : 87

Date de la convocation : 17/05/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi vingt-trois mai à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BOISSIERE Bernard, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Monsieur LAFOSSE Michel, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECONTE Anne-Marie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur THIBAUT-BELET Denis, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WEBER Claude.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BETOURNE Dominique, Madame BLOTIERRE Julie, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DORGERE François, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUITTON Sylvie, Madame HESSE Francine, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame POTTIER Lydie, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SANDIN Christopher, Monsieur SOURDON André, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur LESEUR Michel, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur Nicolas GRAVELLE, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur MADELON Jean-Louis

pouvoir à Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur MALARGE Pierre pouvoir à Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MORENO José pouvoir à Madame BINET Brigitte, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur Jean-Noël MONTIER, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier.

Délibération n° 114/2019 : Réseau des écoles de musique : fixation du coût pour la mise à disposition d'agents exerçants dans le réseau conservatoire et écoles de musique dans le cadre d'une prestation de service

La délibération 228-2018 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 reconnaît le réseau des 3 écoles de musiques situées à Brionne, à Beaumont le Roger, à Serquigny et le conservatoire situé à Bernay de compétence intercommunale.

La volonté de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) est de proposer un accès à la culture pour le plus grand nombre. Aussi, elle souhaite développer le rayonnement de son réseau d'écoles de musique.

Dans le cadre d'appels à projets de plus en plus nombreux portés par différentes structures, le réseau conservatoire et écoles de musique est sollicité pour mettre à disposition des assistants ou professeurs d'enseignement artistiques exerçants au sein de son réseau. Dans ce cas, les enseignants interviennent en tant qu'artistes et pédagogues.

Afin de répondre à cette demande, il convient de fixer un coût horaire d'intervention pour ce type de projets.

La Contribution Horaire à la Marge sur Coût Variable (CHMVCV) représente la valeur économique du temps de travail et est un indicateur pour mesurer à quelle hauteur un salarié contribue à la performance d'une organisation. Il intègre l'ensemble des charges fixes et traduit une moyenne au regard du nombre d'heures attendues de l'organisation. Cet indicateur est publié mensuellement dans nos tableaux de bord.

Il est proposé de se baser sur la CHMVCV de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du mois de mars et ainsi de fixer le coût horaire d'intervention à 55€.

Une convention devra être mise en place entre la collectivité et la structure qui porte le projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 228-2018 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 reconnaît le réseau des 3 écoles de musiques situées à Brionne, à Beaumont le Roger, à Serquigny et le conservatoire situé à Bernay de compétence intercommunale ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** la mise à disposition d'agents exerçants dans le réseau conservatoire et écoles de musique pour des projets portés par d'autres structures,
- ✓ **AUTORISE** l'Intercom Bernay Terres de Normandie à se positionner en tant que prestataire de service,
- ✓ **FIXE** le coût d'intervention à 55€ de l'heure,
- ✓ **AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette opération.

Résultats du vote au scrutin public :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
74	13	87	0	87	0	87

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20190523-114_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019